



COOPERATIVE DES SAVOIRS

5 juin 2015



CYCLE :

L'ECONOMIE, C'EST NOUS !

Episode 8 : Pour une approche multidimensionnelle et humaniste de l'économie
Bernard POIX-SESTER

A quoi sert l'économie ? Si l'on s'en tient à la définition la plus consensuelle, elle constitue une discipline scientifique qui a pour objet de fournir des orientations pour gérer des ressources relativement rares dans le but de satisfaire des besoins quasi illimités. Partant de là, l'économie est-elle autonome, imposant des contraintes universelles et permanentes ou est-elle au service d'individus, socialement organisés de façon à participer à la production, en percevoir un revenu et donc pouvoir procéder à des échanges ?

Ce cycle débute en creusant les implications de cette définition, ce qui imposera une approche ouverte à d'autres considérations, sociales avant tout, mais aussi historiques, sociologiques, écologiques, philosophiques... L'économie a provoqué tant de développements et de commentaires qu'il est impossible de prétendre tout explorer. Il s'agira donc d'un simple survol qui devrait plus en montrer la complexité qu'en disséquer les rouages. Cependant, ce cycle sur l'économie a pour ambition de fournir l'information citoyenne qui fait cruellement défaut alors que nous en sommes les principaux acteurs. Que ce soit en tant que citoyens, contribuables, consommateurs, producteurs, éléments de la nature... L'économie, c'est nous !

Note : ce document reprend les principaux points abordés durant les rencontres pour alléger la prise de notes des participants. Il ne constitue pas un "manuel", aussi des orientations de lectures sont données au fil du propos.

Contact : Coopérative des savoirs - 14 rue du Villars – BP 28 – 58140 LORMES

- Tél. : 03 86 20 08 57 / 06 48 67 07 15
- Mail : coopdessavoirs@nivernaismorvan.net
- www.cooperativedessavoirs.org
- www.facebook.com/coopdessavoirs

Continuons l'échange ! : bpoixcoop@orange.fr

POUR UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE & HUMANISTE DE L'ECONOMIE

Parvenus au terme de ce cycle, le temps est venu pour plus d'engagement personnel et tenter de répondre à la question : comment faire évoluer la façon de traiter l'économie ? Poser cette interrogation, c'est affirmer d'emblée un désaccord avec la situation actuelle. Ce dernier épisode va tenter d'en justifier les raisons. Revenons pour cela au tout premier épisode : l'économie étudie les voies et moyens de satisfaire les besoins humains à partir de ressources rares. Quantitativement, on ne peut pas dire que, du moins dans nos contrées développées, le but ne soit pas atteint et même dépassé puisque nous jetons beaucoup de choses tandis qu'une partie non négligeable de la population, y compris dans ces mêmes pays développés, manque des ressources les plus élémentaires. Manifestement, le marché, censé arbitrer de façon rationnelle « offre et demande » connaît quelques ratés. Car le marché ne répartit pas, n'est pas l'agent de la justice sociale : il ne demeure qu'un révélateur des préférences, au cas par cas, sanctionné par un contrat ou par une éviction. Il demeure le champ des comportements individuels dont l'éventualité que la somme coïncide avec l'intérêt général est irréaliste. Envisager comment réaliser un compromis acceptable entre la liberté individuelle et l'intérêt collectif tel est l'axe proposé et revient à poser la question de la place de la démocratie et donc des institutions qui permettent son expression. Cela demande aussi à rompre avec l'idée de l'économie en tant que science autonome. C'est pourquoi, cet exercice sera traité en faisant appel à certains éclairages issus de la sociologie, de la philosophie et de l'histoire. En voici les principaux arguments : à chacun d'en juger !

L'illusion d'une science économique « dure »

L'expression « science économique » donne à croire qu'il existe des lois économiques spécifiques qui s'appliquent de façon tout aussi irrévocable que celle de la physique. Cette caractéristique conférerait à cette discipline une autorité qui la placerait au dessus des autres sciences sociales dont elle fait, selon nous, partie et lui conférerait son autonomie vis-à-vis d'elles. L'humain n'y est présent qu'au travers de stéréotypes (entrepreneur rationnel ; offreur de force de travail) dont la mentalité simpliste trouve ses limites par l'arbitre suprême que constitue le marché. Certes la mobilisation d'un appareil puissant de mesures laisse à penser que des observations rigoureuses vont permettre d'élaborer des théories et des instruments incontestables. Pourtant, les marges d'incertitude dont elle s'accommode et la diversité des interprétations qui sont données font douter sérieusement de la scientificité de son approche : « *Ainsi, l'Economie suit son chemin en boitillant, un pied dans des hypothèses non vérifiées et l'autre dans d'invérifiables slogans* » ! (Mrs Joan Robinson, économiste britannique - 1925).

Est-il possible - et souhaitable - d'isoler des faits « purement » économiques des autres faits sociaux ? Si l'on considère l'histoire de la pensée économique, c'est-à-dire en remontant aux sources antiques (Platon, Aristote), on constate que l'approche de l'économie était étroitement liée à la philosophie. Dès lors que durant la seconde moitié du XVIIIème siècle, on a cru possible d'isoler une science spécifique consacrée à l'étude de la vie économique : « *il était normal qu'une séparation s'introduise entre la recherche des conditions du fonctionnement de l'économie, d'une part, et, d'autre part, la réflexion sur les règles propres à guider la vie morale et politique des hommes. L'étude de l'économie devait s'éloigner de la philosophie, à laquelle elle avait été étroitement liée jusque là* » (Henri Denis, Professeur émérite à l'université Paris I - 1966). Ainsi, de ce qui constituait jusque là « l'économie politique » et en n'en retirant l'analyse les aspects politiques au sens large, on renonçait au débat sur la transformation sociale pour ne laisser de place qu'aux « certitudes » fournies par la « science » de l'économie, claironnées à grand renfort de modèles mathématiques, sur des mécanismes économiques incontournables. Pourtant, « *la recherche en sciences sociales n'a pas vocation à produire des certitudes mathématiques toutes faites et à se substituer au débat public démocratique et contradictoire* » (Thomas Piketty - 2013).

Depuis, nombreuses sont les personnes qui, médusées par la complexité apparente des mécanismes économiques leur paraissant impénétrables, ont fini par intégrer certains principes qui vont pourtant à l'encontre de leurs intérêts ou de leurs aspirations, en bref de leur liberté.

Bourdieu et la « violence symbolique »

Pierre Bourdieu (1930-2002), sociologue français de renom nous éclaire sur nos comportements. Pour lui, l'individu a absorbé antérieurement les conduites stéréotypées, les appréciations qui les justifient, les actions qui les fondent bien avant qu'il prenne des décisions conscientes et effectue des contrôles issus de sa volonté. Il y a une relation à la fois de connaissance et de reconnaissance pratique implicite. Par exemple, on apprend ce qu'est : le haut, le bas, le masculin, le féminin, le noir, le blanc y compris leurs sens « imagé ». On les reconnaît donc dès qu'on les rencontre. Ces catégories, concepts, principes sont imposés par l'ordre social et incorporés par les personnes. Imposés pour la perception du monde qui nous entoure, ils constituent la structure même de la domination inhérente aux relations sociales. Le résultat de ce processus d'intériorisation de l'ensemble de ce qui est accepté comme parfaitement « naturel », « normal » s'appelle « l'habitus ».

P. Bourdieu insiste sur le rôle de l'État dans nos sociétés. Organisant et régulant les pratiques, c'est lui qui impose l'apprentissage de comportements pratiques et cognitifs qui deviennent autant de dispositions durables (structures structurées) : principes de classements (sexe, âge, compétence, profession, niveau de revenu, etc.), catégories sociales (actifs/inactifs, nationaux/étrangers, etc.), rythmes de vie (calendrier), divisions disciplinaires à l'université, rites

d'institution au sein de la famille ou de l'école, etc. Ainsi, « l'État crée les conditions d'une orchestration immédiate des habitus qui est elle-même le fondement d'un consensus sur cet ensemble d'évidences partagées ».

L'intégration des postulats économiques néolibéraux comme instruments de domination prend alors une dimension universelle en devenant un élément de la théorie de la violence symbolique. Cela s'apparente, notamment par le caractère intériorisé plus ou moins conscient de l'habitus, aux discours sur la « servitude volontaire » d'Etienne de La Boétie, écrivain humaniste et poète (1530-1563) que cette théorie inclut en l'expliquant. Ainsi, qui remet en question le lien de subordination induit par le contrat de travail du salariat (pourtant combattu par les premiers syndicats comme résurgence de l'esclavage) ? Qui conteste le concept de « marché » du travail qui réduit la force de travail à une marchandise dont les conditions d'entretien et de maintien, morale et physique, sont exclues de la sphère économique ?

Liberté individuelle et intérêt général

Le champ économique, lieu de la liberté individuelle, si l'on souhaite qu'il ne soit pas autonome mais compatible avec l'intérêt général, doit être encadré par l'éthique, décidée collectivement et démocratiquement, et garantie par la mise en place d'institutions garantes de son application. Pour ne pas dériver vers l'oppression, elle ne doit pas être figée.

Georg Wilhelm Friedrich Hegel, philosophe allemand (1770-1831) inspirateur de Karl Marx, met en avant l'importance de la liberté d'entreprendre, de produire, de commercer... même si ces activités provoquent des débordements. Cela permet aux individus d'entrer en relation les uns avec les autres, d'assimiler la relation de dépendance qui existe en eux pour acquérir les biens et les services dont ils ont besoin. Ceci peut se traduire par le commerce mais aussi par la réciprocité (donnant-donnant sans relation marchande). Néanmoins, cela n'aboutit pas à une situation satisfaisante : la pauvreté s'étend, l'exclusion aussi. La liberté du marché finit par tuer la liberté tout court. Il faut donc qu'une force collective vienne rectifier ces déséquilibres dont l'efficacité sera d'autant plus forte qu'elle reposera sur une large adhésion populaire. Deux cents ans plus tard, on dirait une place pour le marché, une place pour les échanges non-marchands, une place pour la régulation qui engendrerait un « habitus » d'intérêt collectif. Cette dernière constituerait l'objet d'un interventionnisme d'Etat redéfini en permanence, en fonction des priorités fixées par la collectivité (à tous les niveaux, du local au mondial, si possible) et en se souvenant de cette origine : venue de la volonté humaine, celle-ci peut la modifier car elle n'a rien à voir avec de quelconques « lois naturelles ». L'Etat, au sens large, re-devient un instrument de la transformation sociale, au lieu de l'instrument de domination de classe selon l'interprétation de K. Marx, se démarquant donc d'Hegel, et en abandonnant l'idée d'une planification intégrale chargée de répartir les ressources dont l'échec a été démontré...

Réhabiliter l'économie politique

La politique économique qui vise plusieurs objectifs : les uns purement économiques, les autres touchant au domaine social et à la préparation de l'avenir (« gouverner, c'est prévoir » !). L'échec des économies régulées par une planification centralisée et autoritaire ne confère pas aux économies régulées par les seuls mécanismes du marché une entière légitimité. En effet, si dans les économies de marché, on constate que des progrès importants ont été réalisés, accompagnés de fortes élévations des niveaux de vie, ces évolutions bénéfiques se sont aussi accompagnées d'un accroissement fort des inégalités, entre pays industrialisés et les autres, mais aussi entre certaines couches de la population et les autres. Ainsi, même les pays les plus riches comportent des zones de pauvreté et d'exclusion.

Ce phénomène n'est hélas pas nouveau et a accompagné toute l'histoire du développement humain. Aussi, ont été mis en place des systèmes de régulation sous la forme de transferts dont la vocation est de lutter contre l'exclusion mais aussi de réaliser une certaine égalité des chances et des conditions de vie. Ainsi, les prélèvements réalisés pour financer les actions collectives sont aussi l'occasion de modifier la répartition des ressources en fonction des situations individuelles, c'est le principe d'équité : un principe de société qui englobe un principe d'économie. En effet, la non exclusion répond à un principe de justice sociale mais fait aussi que davantage d'individus participent à la vie sociale et économique : il y a un principe de rationalité économique à la lutte contre l'exclusion. Certains argueront qu'il s'agit d'un assistanat qui déresponsabilise les bénéficiaires. Rappelons que notre première partie de vie (école obligatoire jusqu'à 16 ans), période la plus souvent, d'assistanat total constitue le socle de notre indépendance future...

Le courant théorique « néolibéral » assure que plus l'Etat mobilise de ressources pour sa propre activité plus il bloque l'initiative individuelle. Ils estiment que l'Etat, en contrariant le fonctionnement libre des marchés aboutit à une allocation des ressources moins efficace. Mais à l'inverse, plus l'Etat disparaît, plus les inégalités se creusent et moins d'individus participent à la vie économique, ce qui conduit à des niveaux de développement moindres dans le futur, d'autant plus que le marché ne prend pas en charge le financement des grands investissements collectifs, la privatisation aidant, il prend surtout en charge leur exploitation.

L'économiste Jean-Paul Fitoussi¹ explique ainsi que la tutelle des marchés, le durcissement de la contrainte qui s'impose aux gouvernements nationaux, la réduction de leur prétentions redistributives, sont autant d'éléments qui reviennent à modifier le système d'équité de nos sociétés, par un retour aux principes purs et par un effacement progressif du champ de

¹ La démocratie et le marché, Nouveau collège de philosophie, Grasset 2004, 12 euros

la démocratie. Non seulement, la mondialisation accroît dans les systèmes d'équité la part du marché, et réduit celle de la démocratie, mais elle le fait au nom de l'efficacité du marché et d'un ordre supérieur à la démocratie... Cela conduit à une inversion : « *de la hiérarchie normale des valeurs : l'efficacité d'abord et puis, à titre résiduel, la démocratie. C'est le sentiment d'avoir à ratifier un choix qu'ils n'ont pas voulu, qui ne leur convient pas, qui a suscité tant d'acrimonie contre la mondialisation* ».

Les sociétés solidaires ne sont pas les moins performantes, constate l'auteur, qui conteste la remise en cause d'un discours qui considère la démocratie et le politique comme des obstacles au développement.

L'équilibre à trouver entre besoins collectifs et initiatives individuelles dépasse le seul domaine de l'économie pour déborder sur des choix de société. Mais, là où il y a choix, cela veut dire aussi qu'il n'existe pas de modèle unique de société qui serait imposé par les contraintes économiques. Ces contraintes existent mais sont susceptibles d'être traitées et modulées par des actions qui dépendent largement du degré de solidarité que s'impose une société, même si de nombreuses mesures de régulation dépassent largement le cadre national, et même le cadre européen...

L'impasse de la finance

Comment se forme le revenu du capital ? Comme analysé à plusieurs reprises, Il dépend de la capacité à réaliser un excédent après avoir couvert les coûts de production et prévu le remplacement du capital technique ainsi que les investissements nouveaux. Il s'agit là des profits réalisés sur lesquels est puisé la part des dividendes versés aux actionnaires. Le problème provient de la situation créée lorsque les profits payés sont durablement supérieurs à ceux réalisés en conséquence des exigences des actionnaires qui, du fait de la concurrence et de la mobilité extrême du capital, peuvent à tout moment se retirer. Cette pression devient une constante. Or, pour une bonne part : « *les débouchés des entreprises (c'est-à-dire les ventes) dépendent du pouvoir d'achat qu'elles créent elles-mêmes, non seulement en payant des salaires, mais encore en distribuant des profits et en réalisant des investissements nets non financés par l'épargne des ménages* » (Henri Denis).

Si comme le pensent de nombreux économistes, la croissance est durablement faible, voire nulle, le « revenu national » sera lui-même stagnant, sauf à conquérir durablement des sources de revenus du commerce extérieur, c'est-à-dire, à condition que des opportunités perdurent. Cependant, si la part des profits distribués reste au niveau actuel ou *a fortiori* si elle progresse, le financement des capacités nouvelles de production, leur renouvellement et entretien sera de plus en plus contraint. Or, avec un taux de croissance de 1 - 1,5 % et un taux de rendement du capital de 4 - 5 %, le rythme n'est pas soutenable. D'autant que les conséquences sociales seront de plus en plus intenable, aggravées par les menaces pesant sur le maintien des dispositifs de protection sociale.

Le fonctionnement d'une économie sociale et solidaire au sein de laquelle se multiplieraient des entreprises visant la pérennité plutôt qu'un « retour sur investissement » disproportionné et de court terme, apporterait certes un soulagement. Les difficultés croissantes d'une partie de plus en plus élevée des populations pourraient stimuler ce secteur, mais on est encore très loin d'un basculement planétaire ! L'apparition d'une économie « non-monnaire », pour aussi séduisante qu'elle paraisse, pose le problème du financement de la protection sociale (inclus dans le prix de vente censé couvrir les coûts) et celui des services publics (absence de prélèvements fiscaux).

Comment cerner les contours de l'intervention publique ?

Rééquilibrer le fonctionnement de l'économie pour qu'elle profite à tous, implique que des institutions démocratiques soient mises en place pour représenter l'intérêt général et réinventer les services publics du XXI^{ème} siècle. Les dispositifs d'aides publics aux investissements privés révèlent leur niveau insuffisant. Même en admettant que le pari que l'offre va rencontrer une demande suffisante, la croissance n'atteindra de toute façon pas un niveau suffisant pour que la rémunération du capital, parvenu à une hypothétique satiété, permette d'élever les niveaux de vie de tous (et compense les inégalités). Faire fonctionner une économie publique orientée vers l'intérêt général n'implique pas une gestion publique. En revanche elle exige que les pouvoirs publics se renforcent dans les méthodes d'évaluation (notamment en renforçant les ressources qu'offre le « calcul économique ») et dans ses organes de contrôle.

Les conséquences des débordements d'une finance entièrement livrée aux forces des marchés et la nécessité d'une intervention publique n'avaient pas échappé aux gouvernants des siècles précédents. Au sortir des conflits mondiaux, un certain nombre de dispositions et d'institutions se mettaient en place. Revisitons ce qui existe déjà, évacué depuis longtemps des discours politiques.

« *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi* » (Préambule de la constitution française 27 octobre 1946). Inclus dans l'actuelle constitution, ce texte est toujours applicable. L'obligation de travailler est associée à celle du droit au travail. C'est seulement lorsque l'on est placé dans l'impossibilité de travailler que l'on a le droit, effectif celui-là, d'obtenir de la collectivité des « moyens convenables d'existence ». Travailler n'est donc pas une obligation (on ne pourrait donc pas

condamner celle ou celui qui refuse de travailler) mais si cette absence de travail est volontaire, on ne peut prétendre à recevoir des secours, on est donc réduit à la mendicité. Cela suppose néanmoins qu'il n'y a pas pénurie d'emploi.

A une toute autre échelle, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) donne la définition suivante : « La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends.

La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité. Elle se caractérise aussi par l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit. La bonne gouvernance veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et à ce que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décision relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement ».

On peut trouver un tel exemple de gouvernance démocratique dans celle de l'Organisation internationale du travail (OIT), assemblée tripartite (comprenant des représentants des Etats, des travailleurs et des employeurs) qui adopte des résolutions de portée quasi mondiale (elle concerne 185 pays sur 198). Les gouvernements s'engagent à les mettre en œuvre, mais le taux de ratification reste inégal. Rien n'empêcherait l'Union européenne (dont tous les Etats-membres adhèrent à l'OIT) d'imposer la ratification et le respect des résolutions non seulement en interne, mais aussi comme condition à l'ouverture extérieure !

Rappelons à ce sujet que face aux conséquences dramatiques subies par les nations traumatisées par les suites de la crise de 1929 et les conflits mondiaux, le 10 mai 1944 la 26^{ème} Conférence générale de l'OIT, réunie à Philadelphie, adopte une déclaration fixant ses buts et objectifs ainsi que des principes dont devrait s'inspirer la politique de ses membres. Ainsi, elle affirme à nouveau les principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'Organisation, en tout premier lieu elle réaffirme (premier principe) : « le travail n'est pas une marchandise » ... « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ; la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun ». Le 10 juin 2008, l'Organisation internationale du Travail adopte à l'unanimité la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. C'est le troisième grand énoncé de principes et de politiques adopté par la Conférence internationale du Travail depuis la Constitution de l'OIT de 1919. Elle s'inspire de la Déclaration de Philadelphie de 1944 et de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998. La Déclaration de 2008 est l'expression de la vision contemporaine de la mission de l'OIT à l'ère de la mondialisation et constitue une ferme réaffirmation des valeurs de l'Organisation (en tout premier lieu, la réaffirmation que le travail n'est pas assimilable à une marchandise). Elle institutionnalise le concept de travail décent élaboré par l'OIT depuis 1999, en le mettant au cœur des politiques de l'Organisation pour atteindre ses objectifs constitutionnels.

Inclure les objectifs du développement soutenable dans l'information statistique

L'information statistique, dont il convient de ne pas confondre les données avec les études ou analyses, est plutôt abondante et fiable, du moins dans les pays au sein desquels elle est développée en respect des normes internationales. Néanmoins, en se focalisant sur le PIB et d'ailleurs quasi exclusivement sur son taux de croissance et non sur la donnée elle-même, on ne perçoit au travers de cette seule donnée économique à quel niveau de développement social et environnemental l'on est parvenu. La France avait mis en place en 2009 une commission chargée d'élaborer des indicateurs permettant de mieux rendre compte de la situation réelle des populations dans leur diversité. Il s'agit notamment d'introduire des aspects qualitatifs aux côtés des données observées. Le rapport « Stiglitz », du nom de son président, qui en est sorti a connu un très grand succès... international et fait encore référence.

La France, pour sa part, vient de rattraper son retard en adoptant définitivement, le 2 avril 2015, une loi « visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques » qui ne comprend qu'un seul article : « Le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement ». Bien que le détail des indicateurs ne soit pas connu au moment de cette intervention, cette initiative va dans le sens d'une meilleure connaissance multidimensionnelle : néanmoins quel sera le sort d'un rapport arrivant si tard, juste au moment où s'engage précisément le débat sur un projet établi avant la publication du rapport ? La loi prévoit désormais que ce rapport peut faire l'objet d'un débat parlementaire, mais il n'y a pas d'obligation !

La démocratie économique doit aussi dépasser le pouvoir actionnarial.

Reprenons les analyses de Michel AGLIETA et Antoine REBERIOUX² : Le pouvoir doit s'exercer au nom de la communauté que constitue l'entreprise. La fonction de contrôle (ambigüe s'agissant des « agences de notation ») « autonomise » l'entreprise vis-à-vis des porteurs d'actions. Il convient d'étendre la responsabilité des dirigeants à l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et non pas la restreindre aux seuls actionnaires. La gouvernance doit être pensée comme la recherche d'une responsabilisation du pouvoir des dirigeants en vue de mettre en œuvre l'intérêt collectif de l'entreprise, sans compromettre l'intérêt général (environnement, par exemple). L'Europe, dépourvue de politique économique active et corsetée dans des règles communautaires strictes est complètement impuissante face à l'instabilité mondiale. Pour ces auteurs, un sursaut politique doit conduire à une double réforme :

1. D'un côté, « *introduire la démocratie au cœur de l'entreprise pour y élaborer un intérêt collectif et en contrôler la mise en œuvre* » ;
2. De l'autre, « *se doter des moyens de réguler la finance par la supervision de l'ensemble des industries financières et par une réforme des critères d'investissement de l'épargne collective* ».

Il revient donc aux Etats des pays européens de promouvoir des fonds d'épargne collective et investis par la loi de la responsabilité des choix d'investissements sous la supervision d'agences publiques de notation indépendantes.

Pour une Europe économique, sociale, écologique... et solidaire !

Parvenus au terme de ce cycle, arrive le moment redoutable de la conclusion. La retraite est une étape bien singulière de la vie active ! Elle permet, voire oblige, à faire un peu le bilan de ce qui a permis d'atteindre le nombre décrété de ces annuités permettant d'y accéder et pour laisser entrer dans la carrière ceux qui nous succéderont.

« *Faire le pari de la démocratie jusqu'au bout, en particulier à l'échelle européenne ... La voie du repli national ne peut mener qu'à des frustrations et des déceptions plus fortes encore que la voie européenne* »³ écrit Thomas Piketty, c'est un bon condensé de ce qui peut ressortir de ce cycle. En effet, l'économie doit être *politique* au sens qu'elle doit servir à mettre en pratique les valeurs morales qui régissent la vie en société. La démocratie établit les limites qui à la fois définissent et protègent la liberté individuelle. Il suffit de relire la Déclaration de 1789. Ces limites doivent être considérées comme un bien collectif à défendre. Etant le résultat d'une création humaine, elles doivent pouvoir se changer. Mais, si le marché est le lieu d'exercice de la liberté individuelle, la démocratie est le lieu de l'intérêt général, là où s'exprime la volonté collective « *pour et par la volonté du peuple* ». Une des conditions nécessaires revient à désigner des représentants les plus légitimes possible (donc d'exercer ce droit de vote parfois encore si difficile à obtenir dans certains pays) et d'entretenir un contact avec eux !

En premier lieu, sans développer davantage : il est nécessaire de mettre en place des institutions opérationnelles garantissant une vie démocratique intense.

Les niveaux nationaux ont certes leur pertinence, ils ont permis d'unifier de manière efficace un certain nombre d'actions collectives (dont la langue commune), néanmoins certaines situations antérieurement « inégales » mériteraient un traitement postérieur ajusté pour les corriger. Le niveau local est sans doute plus pertinent pour atteindre les « réalités quotidiennes » (à condition là-aussi que des institutions accessibles permettent l'expression effective de la démocratie) : il serait bon de réactualiser deux principes : celui de subsidiarité et plus fondamental celui de péréquation.

L'Europe de l'euro est devenue le champ ouvert, en interne comme vers l'extérieur, de la compétition « darwinienne » : celle de la sélection par le plus fort. Imagine-t-on un des membres des Etats-Unis mettre tout en œuvre pour éliminer la concurrence d'un autre Etat ? Les principes de subsidiarité (délégation partielle de pouvoirs), de péréquation (répartition entre les territoires) et même de mutualisation sous forme de grands projets européens sont quasi-oubliés. Il reste à inventer une structure constitutionnelle pour l'Europe qui permette un renforcement de type fédéral. La démocratie ne doit pas s'arrêter aux portes des entreprises : l'économie sociale et solidaire trace la voie d'un bouleversement pacifique mais demeure encore (très) minoritaire.

Puisque notre époque est au slogan « twitté », résumons le cycle ainsi : « **Remettre l'humain au cœur de l'économie, instrument au service de l'épanouissement de tous** ».

RENDEZ-VOUS...
Pour des rencontres de décryptage et de débats sur l'actualité économique
SOYEZ ATTENTIFS AU CALENDRIER DE LA COOPERATIVE DES SAVOIRS !

² « Les dérives du capitalisme financier » (voir fascicule 7)

³ « Le capital au XXI^e siècle » Seuil 2013